Nations Unies DP/DCP/ECU/3

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
21 novembre 2018
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2019
21-25 janvier 2019, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour l'Équateur (2019-2022)

Table des matières

Page

I. Considérations générales 2
II. Priorités du programme et partenariats 7
III. Administration du programme et gestion des risques 10
IV. Suivi et évaluation 11
Annexe
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Togo (2019-2023) 12

18-20012 (F) 191218 191218

Merci de recycler

I. Considérations générales

Contexte national

1. Grâce à la stabilité monétaire, à la croissance économique et à des politiques sociales énergiques, l'Équateur a réussi à réduire considérablement la pauvreté et à réaliser d'importants progrès dans le domaine social entre 2004 et 2014, ce qui lui a permis d'atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement[1]. Les progrès se sont poursuivis, quoiqu'à un rythme plus lent. Le taux de pauvreté était de 23,1 % en juin 2017 (22,6 % pour les hommes et 23,6 % pour les femmes). L'extrême pauvreté a reculé, avec un taux passant de 15,5 % en juin 2008 à 8,4 % (8,1 % pour les hommes et 8,6 % pour les femmes) en juin 2017[2]. Le pourcentage de femmes vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions est passé de 51,5 % en 2009 à 35,1 % en 2016. Au cours de la période 2006-2014, le coefficient de Gini est tombé de 0,445 à 0,408[3]. Selon les chiffres les plus récents, l'indice de développement humain de l'Équateur était de 0,739, ce qui plaçait le pays dans la catégorie « développement humain élevé »[4].

2. Toutefois, depuis 2015, les progrès sont plus lents et on constate même une inversion de la tendance positive qui avait pu être observée en ce qui concerne les indicateurs de pauvreté et d'inégalité[5]. D'après les données disponibles concernant les revenus, 1,4 million de personnes vivaient dans l'extrême pauvreté en 2016[6]. Le taux de pauvreté calculé en fonction du revenu est plus élevé chez les femmes, les jeunes, les populations rurales, les autochtones, les *Montubios* et les personnes d'ascendance africaine[7]. En conséquence, l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités restent donc des défis de taille, en particulier compte tenu de la décélération de la croissance économique.

3. Depuis 2014, l'économie a ralenti, du fait de la diminution des investissements publics et, principalement, de la chute des prix du pétrole. Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 0,2 % en 2015, diminué de 1,5 % en 2016 et connu une légère hausse de 0,71 % en 2017. Au cours des années à venir, la croissance devrait s'établir à 1,6 % en 2018, à 2,39 % en 2019 et à 2,49 % en 2020[8]. En 2017, le déficit budgétaire s'élevait à 7,4 % du PIB[9]. Les politiques publiques qui sont mises en œuvre visent à assurer la viabilité budgétaire, une croissance inclusive et des progrès sociaux soutenus.

4. La croissance économique a surtout concerné des secteurs à faible productivité. La capacité limitée du système économique de créer des emplois dans des secteurs dynamiques à valeur ajoutée est due au fait que la structure économique est fondée sur la production de produits de base non diversifiés et peu novateurs[10]. En 2014, la qualité de l'emploi a commencé à se détériorer car le taux de sous-emploi était en

[1] Rapport national de synthèse sur les objectifs de développement durable, Secrétariat national de la planification et du développement, 2015.
[2] Institut national de la statistique et du recensement, 2017.
[3] Plan national de développement, Secrétariat national de la planification et du développement, 2017.
[4] Rapport sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2017.
[5] Rapport final sur la responsabilité, Ministère de la coordination du développement social, 2017.
[6] Plan « Toute une vie », Système d'indicateurs sociaux, 2017 ; Institut national de la statistique et du recensement, 2016.
[7] Institut national de la statistique et du recensement, 2017.
[8] Banque centrale de l'Équateur, 2017.
[9] Plan national de développement, Secrétariat national de la planification et du développement, 2017.
[10] Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 2016.

augmentation, les salaires progressaient lentement et le nombre de travailleurs exerçant une activité non rémunérée, informelle ou indépendante était en hausse[11].

5. Le taux d'emplois inadéquats est passé de 24,3 % à 26,5 % entre juin 2017 et juin 2018[12]. En effet, lorsque l'économie nationale ralentit, les gens cherchent d'autres sources de revenus et acceptent n'importe quel travail, même s'il ne leur donne pas droit à des prestations de sécurité sociale, s'il n'est pas rémunéré au salaire minimum et s'il ne s'agit pas d'un poste à temps plein. En outre, on constate des écarts entre les sexes : en septembre 2017, 5,4 % des femmes dans la population économiquement active étaient au chômage, contre 3,2 % des hommes[13]. En ce qui concerne le salaire moyen, il existe un écart persistant entre les femmes et les hommes (411 dollars contre 526 dollars)[14]. Le pays s'est fixé un certain nombre de priorités : promouvoir l'innovation, créer des emplois décents et équitables, garantir des possibilités de revenu et des moyens de subsistance durables.

6. La structure de production de l'Équateur pose de grands problèmes environnementaux. Le modèle d'exportation des produits de base, fondé sur l'extraction et l'utilisation des ressources naturelles, entraîne des dommages importants pour l'environnement (dégradation des sols, déforestation, pollution et disparition d'espèces et d'écosystèmes), qui sont tous aggravés par les changements climatiques, il place l'économie dans une position vulnérable et a des répercussions sociales, en particulier pour les groupes à risque tels que les femmes, les enfants et les populations autochtones. La transition vers un modèle de développement reposant sur des modes de production et de consommation durables n'a toujours pas eu lieu, en dépit des progrès importants qui ont été réalisés au niveau des normes et des politiques publiques. La demande internationale de produits durables ne cesse d'augmenter et l'Équateur doit donc inclure des critères environnementaux, sociaux et économiques dans ses processus de production et ses procédures commerciales et, notamment, mettre l'accent sur les produits de base ne contribuant pas à la déforestation dans ses négociations internationales.

7. L'Équateur est l'un des pays les plus vulnérables, sur le plan économique, face aux risques naturels, puisque 72,2 % de son PIB provient de secteurs exposés aux catastrophes naturelles ou anthropiques. De 1995 à 2015, plus de deux millions de personnes ont été touchées par des catastrophes. Les pertes économiques enregistrées au cours de cette période à la suite de catastrophes sont estimées à 1,5 milliard de dollars[15]. En 2016, 385 000 personnes ont été directement touchées par le séisme de magnitude 7,8 qui a frappé le pays[16]. Les travaux de reconstruction se poursuivent et leur coût est estimé à 3,344 milliards de dollars[17]. Les activités de sensibilisation menées par les autorités nationales et des organismes de coopération internationale ont permis de mieux faire connaître à la population et aux institutions les liens qui existent entre la réduction des risques et les catastrophes, d'une part, et la réduction de la pauvreté, le développement urbain durable et la lutte contre les changements climatiques, d'autre part.

---

[11] Institut national de la statistique et du recensement, 2017.

[12] Recensement national des données sur l'emploi et le sous-emploi, Institut national de la statistique et du recensement, 2018.

[13] Institut national de la statistique et du recensement, 2017.

[14] Institut national de la statistique et du recensement, 2017.

[15] Banque interaméricaine de développement, 2017.

[16] Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Résumé des résultats, mesures prises à la suite du séisme, 2016.

[17] Secrétariat national de la planification et du développement, Évaluation des coûts de reconstruction, 2016.

8. Le renforcement des institutions est une question qui recoupe toutes celles qui sont abordées plus haut. Pour qu'un nouveau modèle d'État puisse voir le jour, il faut mobiliser de manière synergique toutes les volontés, les compétences et les ressources afin de venir à bout des inégalités à l'échelle locale. La gouvernance publique à tous les niveaux de gouvernement et la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle locale posent encore de grandes difficultés. Les collectivités locales n'ont pas toutes les moyens d'exercer efficacement leurs compétences et de mobiliser leurs propres ressources[18].

9. Certaines régions géographiques de l'Équateur, comme la frontière nord, doivent faire face à des problèmes de développement bien particuliers et à certaines menaces qui pèsent sur la sécurité humaine. La frontière nord et certaines autres localités du pays subissent les effets non seulement des déplacements de population – venus d'abord essentiellement de Colombie, puis du Venezuela également –, mais aussi des conflits et du trafic de substances qui ont leur origine en Colombie[19]. Cette année encore, le Gouvernement a été contraint de décréter l'état d'exception face à la violence armée et aux flux de déplacés qui fuyaient vers l'Équateur, soit pour s'y installer, soit pour rejoindre d'autres pays[20].

10. S'agissant d'autres aspects de l'état de droit, le Gouvernement a entrepris en 2018 une réforme constitutionnelle et une restructuration de toutes les institutions couvrant pratiquement tous les domaines de la gouvernance : justice, élections, défense des droits de la personne, contrôle de la constitutionnalité, organismes de supervision et de surveillance, et mécanismes de nomination des fonctionnaires et de lutte contre la corruption. En 2018 et 2019, de nouveaux responsables devraient être nommés à la tête de toutes les institutions, sauf pour les pouvoirs exécutif et législatif. Les élections locales auront lieu en 2019. Cette transition institutionnelle est riche en possibilités, mais elle n'ira pas sans difficultés en ce qui concerne la gouvernance et la réalisation d'un consensus politique.

11. L'Équateur a élaboré des normes et mis en place des organismes visant à encourager la participation de la population, mais il doit en faire encore davantage pour faire intervenir les citoyennes et les citoyens, les organisations et les groupes de la société civile dans les affaires publiques. Les femmes, qui restent sous-représentées, en particulier au niveau local, rencontrent les plus grandes difficultés. Le pays compte 16 femmes maires (7 % du total), 2 préfètes (9 %) et 34 % de femmes dans les conseils municipaux urbains, 25 % dans les conseils municipaux ruraux et 25 % dans les conseils paroissiaux. L'Assemblée nationale compte 38 % de femmes[21].

Priorités de l'Équateur et Programme 2030

12. Le plan national de développement (2017-2021) s'articule autour de trois grands volets qui comportent plusieurs objectifs : garantir les droits et assurer la durabilité environnementale, promouvoir la croissance économique et productive et renforcer les relations entre la société et l'État afin d'améliorer l'offre de services en appliquant des critères de qualité, de transparence, d'efficacité et de participation. Le plan a été aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable[22].

[18] Plan national de développement 2017-2021 « Toute une vie ».
[19] Exercices prospectifs à la frontière nord, Réseau international sur l'économie du VIH/sida, 2017.
[20] Vice-Ministère de la mobilité humaine, 2018.
[21] Conseil électoral national, 2016.
[22] Plan national de développement, Secrétariat national de la planification et du développement, 2017.

13. Les activités menées au titre du premier volet du plan, intitulé « Droits pour tous, toute une vie », visent à éradiquer la pauvreté, à protéger les droits des personnes les plus vulnérables, à éliminer toutes les formes de discrimination et à promouvoir les droits de la nature énoncés dans la Constitution. Dans le domaine social, le « Plan pour tous, toute une vie », qui est la politique phare, porte sur l'adoption de mesures en faveur des enfants, les transferts en espèces assortis de conditions, la lutte contre la violence fondée sur le genre, la promotion du travail des jeunes et la protection des personnes handicapées. Ce plan a trait aux objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 11 et 16 de développement durable. Plusieurs programmes environnementaux sont en cours d'exécution dont le Programme intégré pour l'Amazonie, le Programme visant à reverdir l'Équateur, la Stratégie nationale pour la diversité biologique, l'initiative REDD+[23], et un programme de promotion d'une pêche durable. Ces programmes concernent les objectifs 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14 et 15 de développement durable.

14. Les activités menées au titre du deuxième volet du plan, baptisé « L'économie au service de la société », visent à consolider le système économique social et solidaire, à accroître la productivité et la compétitivité, à créer des emplois décents, à répartir équitablement les richesses et à garantir la souveraineté alimentaire et le développement rural. Plusieurs programmes phares ont été lancés, dont l'Accord national pour l'emploi, l'innovation et l'inclusion et le Programme national de financement de la recherche. Ces programmes ont trait aux objectifs 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 17 de développement durable.

15. Les activités menées au titre du troisième volet du plan, intitulé « Plus de société pour un meilleur État », visent à promouvoir la participation des citoyens, la définition d'une nouvelle éthique sociale, le rapprochement de l'État et l'offre de services sociaux de qualité, et à garantir la souveraineté et la paix. Entre autres programmes phares, on peut citer le Plan national pour la sécurité et la coexistence des citoyens et le Modèle de territoires locaux transparents et participatifs. Ces programmes concernent les objectifs 1, 3, 4, 11 et 16 de développement durable.

16. En avril 2018, le Président de l'Équateur a décrété que le pays se donnait pour objectif d'atteindre les objectifs de développement durable et il a pris l'engagement de « mettre effectivement en œuvre le Programme 2030 »[24]. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a décidé qu'il faudrait tenir compte de ces objectifs dans le travail législatif et elle a créé un groupe parlementaire chargé de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation de ces objectifs[25].

17. Dans le premier rapport national qu'il a présenté à titre volontaire en 2018 sur les objectifs, le Gouvernement équatorien rendait compte des progrès réalisés et des défis qu'il lui restaient à relever en ce qui concernait la pauvreté, les inégalités, l'accès à des services sociaux de qualité, l'emploi décent, la production durable, la gestion des ressources naturelles, le développement institutionnel et la protection des droits. L'État a salué le rôle joué par les collectivités locales, le secteur privé (dans le cadre du projet intitulé « Équateur 2030, projet productif et durable »), la société civile et les milieux universitaires dans la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux, ainsi que les initiatives qu'ils avaient prises[26].

18. Avec le concours du PNUD, l'Institut national de la statistique et du recensement a évalué la capacité du pays de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable - après avoir déterminé que 53 %

[23] Réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts.

[24] Décret 371, avril 2018.

[25] Décision, 20 juillet 2017.

[26] Rapport national présenté à titre volontaire sur les objectifs de développement durable, Secrétariat national de la planification et du développement, 2018.

des informations nécessaires étaient disponibles – et il a proposé un plan de renforcement des statistiques conforme à l'objectif 17. En 2018, le Gouvernement mettra au point le mécanisme de suivi des objectifs de développement durable. Ce mécanisme est jugé essentiel pour renforcer le système d'information permettant d'appliquer le Programme 2030 et de suivre les progrès accomplis.

Enseignements tirés du précédent cycle de coopération

19. Les enseignements tirés du précédent cycle de coopération, sur la base des évaluations des projets[27] et de l'évaluation finale du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement[28], sont notamment les suivants : a) nécessité d'élaborer une stratégie globale d'intervention qui favoriserait une action intersectorielle en ce qui concerne les priorités de développement ; b) nécessité de renforcer les systèmes d'information nationaux pour pouvoir mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux et des objectifs de développement durable et ventiler de manière adéquate les données recueillies ; c) importance d'une programmation conjointe et d'une coordination territoriale avec les entités du système des Nations Unies ; d) nécessité de collaborer plus étroitement avec la société civile ; e) nécessité d'accorder une priorité élevée aux questions de genre, à la réduction des risques et à l'inclusion des groupes marginalisés dans un souci de durabilité et de promotion de la résilience.

20. L'évaluation des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dirigée par le PNUD, a vu l'accent mis sur les diverses contributions à l'élaboration de politiques publiques, de normes, de cadres réglementaires, d'outils et d'approches de développement socioéconomique, à la gestion durable des ressources naturelles et à l'état de droit. L'efficacité avec laquelle les instruments d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ont été mis en place a été soulignée. Les activités d'intervention et d'appui menées après le séisme de 2016 ont également été saluées[29].

21. D'après les résultats d'une analyse des forces et des faiblesses du PNUD, des possibilités qui s'offrent à lui et des risques auxquels il est exposé, et les conclusions d'un examen des avantages comparatifs qui sont les siens au regard de ceux de ses partenaires, réalisé en 2018, le PNUD jouit d'un certain nombre d'atouts en Équateur, qui sont liés à son vaste mandat, à sa réactivité et à sa capacité d'adaptation au contexte national ainsi qu'aux outils polyvalents et adaptables dont il dispose. Les acteurs stratégiques du pays voient dans le PNUD un partenaire de réalisation qui peut les aider à mobiliser des ressources et à en faire la meilleure utilisation possible, et qui leur fournit une assistance technique, ce qui lui permet de jouer un rôle de premier plan dans les processus de développement. En outre, la communauté internationale a félicité le PNUD pour la transparence avec laquelle il collecte des fonds. Le fait que le Ministère de l'environnement ait demandé au PNUD d'aider l'Équateur à demander au Fonds vert pour le climat un financement sous condition de résultats au titre de l'initiative REDD+ et que le Secrétariat de l'enseignement supérieur, des sciences, de la technologie et de l'innovation lui ait confié la gestion du Fonds national de recherche témoigne de l'estime que le Gouvernement a pour le Programme.

[27] Évaluations des programmes relatifs à l'adaptation aux changements climatiques (2015), à la sécurité humaine (2017), aux migrations et au développement (2018) et à la viabilité financière du système national de zones protégées (2017).

[28] Évaluation finale du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, 2018.

[29] Ibid.

II. Priorités du programme et partenariats

22. Fondée sur le plan national de développement et les objectifs de développement durable, la théorie du changement définie dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (signée par le Gouvernement) doit permettre l'avènement d'une société inclusive dans laquelle chacun et chacune puisse jouir de ses droits et avoir accès à des services de qualité, dans un environnement durable qui lui permette de s'avancer sur le plan socioéconomique et de gagner sa vie, en pouvant compter sur des institutions efficaces et des conditions de paix[30].

23. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement contribuera à l'accomplissement de progrès dans les domaines suivants : a) promotion des droits des personnes en leur donnant accès aux services et à la protection sociale (personnes) ; b) protection de l'environnement et promotion de l'adoption d'un modèle de développement durable (planète) ; c) inclusion socioéconomique et recherche de moyens de subsistance durables (prospérité) ; d) renforcement de la participation et de l'action du public dans le cadre d'une démarche fondée sur les droits, la démocratie et la paix (paix). La question des « alliances » est considérée comme transversale.

24. Le PNUD s'emploiera à jouer un rôle encore plus important dans l'intégration, la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et l'établissement de rapports à ce sujet, en renforçant les alliances avec le Gouvernement, le secteur privé, les milieux universitaires, les organisations de la société civile et les organismes multilatéraux tels que la Société andine de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale. Il appliquera également ses six solutions institutionnelles types dans les domaines de la pauvreté, de la gouvernance, de la résilience, des zones naturelles, de l'énergie et de l'égalité des genres pour atteindre les objectifs fixés avec le Gouvernement.

Développement social et résilience

25. Le PNUD contribuera à la mise au point de mécanismes qui permettent l'élaboration de meilleures politiques sociales et la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier dans l'espoir d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités, dans un contexte budgétaire et financier difficile. Parmi les questions à prendre en considération figurent l'intégration horizontale et verticale des politiques sociales, l'établissement de priorités en matière d'allocation des ressources et de budget et l'élaboration de normes à l'appui des mesures de redistribution. En ce qui concerne les objectifs de développement durable, l'accent sera mis sur la coordination verticale pour assurer une application solide et fluide des politiques aux niveaux national et local. Le Secrétariat de la planification, le Secrétariat du plan « Toute une vie », le Ministère des finances, l'Assemblée nationale et les collectivités locales seront les partenaires de cette entreprise. En collaboration avec le Secrétariat de l'enseignement supérieur, des sciences et des technologies, le PNUD appuiera la politique de recherche appliquée visant à atteindre les objectifs nationaux et les objectifs de développement durable. Une attention particulière sera accordée à la disponibilité des données afin de faciliter la collaboration avec les groupes de population les plus défavorisés et d'assurer le suivi des objectifs et d'en rendre compte. Le PNUD collaborera également avec les acteurs gouvernementaux et les acteurs de la société civile à l'élaboration d'instruments de politique publique conformes aux engagements pris au niveau international en matière de renforcement des institutions, de gestion et de réduction de la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles ou anthropiques et de

[30] Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, 2019-2022.

promotion de la résilience, un accent particulier étant mis sur l'amélioration de la situation des femmes et des jeunes. Il encouragera la conclusion d'alliances avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.1.1, 1.3.1 et 2.1.2).

Gestion durable des ressources naturelles

26. Le PNUD encouragera une utilisation durable des ressources naturelles qui permette de préserver et de renforcer la résilience des écosystèmes et des services qu'ils fournissent. L'Équateur sera ainsi mieux en mesure d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, à savoir progresser vers une économie plus durable, réduire sa dépendance à l'égard des industries extractives et mettre au point un modèle de développement qui favorise l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et un accès équitable aux avantages qui peuvent en être tirés. Le modèle est fondé sur la bioéconomie, qui offre des moyens de subsistance durables aux populations rurales dont la subsistance repose sur le capital naturel. Il faudra promouvoir l'abandon des modes de production et de consommation non durables, qui exercent une pression sur les écosystèmes et compromettent ainsi la capacité de ceux-ci de fournir des biens et des services essentiels et de se régénérer. Pour que ce changement puisse s'opérer, le pays doit avoir accès aux marchés internationaux, qui demandent de plus en plus de biens produits selon des critères et des normes de durabilité. La gestion durable des ressources naturelles ainsi que la restauration et la préservation de la diversité biologique jouent un rôle fondamental pour ce qui est d'aider les populations à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques, car elles visent à accroître la résilience et à réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des populations. En conséquence, le PNUD aidera notamment les ministères de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, et de l'aquaculture et de la pêche, à concevoir et à mettre en place des instruments nationaux et locaux de politique publique qui favorisent une gestion durable des ressources naturelles, la transition vers des modes de production et des moyens de subsistance durables, la réduction de la pollution et l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Il mettra l'accent sur les capacités institutionnelles et la bonne gouvernance aux fins de la gestion de l'environnement et élaborera et exécutera des projets pilotes au niveau local. À cette fin, il contribuera au renforcement des partenariats public-privé et fera intervenir les milieux universitaires et les parties prenantes de la société civile, y compris les groupes les plus vulnérables face aux conséquences environnementales. Il promouvra la conclusion de partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ONU-Femmes (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.4.1, 2.1.1 et 2.4.1).

Inclusion socioéconomique et moyens de subsistance

27. Le PNUD apportera son concours à l'élaboration de politiques et d'outils qui facilitent l'inclusion économique des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, et permettent d'accroître la résilience face aux catastrophes, selon une démarche axée sur la demande intégrant des méthodes d'innovation sociale et technologique, et il les mettra à l'essai sur le terrain et les adaptera aux différents contextes afin de donner aux populations locales les moyens d'agir. Il s'associera aux ministères regroupés au sein du Conseil sectoriel de la production pour favoriser l'élaboration de politiques et la conception de programmes facilitant la constitution de chaînes de valeur durables, en mettant l'accent sur les partenariats entre les territoires et les autorités locales et le secteur privé. Ces efforts renforceront les capacités entrepreneuriales des individus et des associations, donnant jour à une

amélioration des moyens de subsistance et à une insertion équitable à haute valeur ajoutée, avec des chaînes de valeur à forte intensité de main d'œuvre, qui permettent de développer les économies d'échelle et les avantages comparatifs et favorisent la durabilité environnementale. Le PNUD mettra l'accent sur les contributions des parties prenantes à la réalisation des objectifs de développement durable. Il promouvra la conclusion de partenariats avec l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la FAO et ONU-Femmes (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.2.1 et 1.3.1).

Institutions efficaces et participatives

28. Dans le plan national de développement, il est proposé de renforcer les institutions, la démocratie participative et la capacité des collectivités locales d'atteindre les objectifs nationaux et de fournir des services publics de manière efficace, transparente et participative [31]. Le PNUD aidera le Gouvernement, le secrétariat de la planification, le conseil des compétences, les associations de collectivités locales et les organisations de la société civile à développer des capacités institutionnelles pour qu'il puisse être tenu compte des objectifs de développement durable dans le cadre des activités de planification et de budgétisation. Le PNUD proposera ses approches et outils de dialogue et de prévention des conflits ainsi que des activités axées sur la sécurité humaine dans les zones géographiques à risque. Ces processus permettront aux institutions publiques de gérer leurs capacités de manière durable et de réduire les risques sur leur territoire. Le PNUD aidera à renforcer les organisations de la société civile, de sorte que les processus de développement soient intégrés et participatifs, une attention particulière étant accordée à la transformation des schémas culturels, qui est essentielle à la réalisation de l'égalité des genres (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.2.1 et 2.2.2).

29. Les questions transversales abordées dans l'ensemble du programme seront les suivantes : renforcement des capacités institutionnelles ; promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire (en particulier avec d'autres pays de la région) au moyen de la mise en commun des pratiques optimales et dans le cadre de la gestion du savoir ; valorisation du capital humain ; promotion des partenariats public-privé, de l'égalité des genres, des droits de la personne et de la collaboration avec les collectivités locales. Le PNUD intensifiera ses efforts d'innovation afin de mettre au point des solutions et des outils permettant d'améliorer l'inclusion et il s'associera au secteur privé pour favoriser le recours aux technologies et à de nouveaux mécanismes de financement du développement. Il encouragera le partage de connaissances entre les parties prenantes et avec d'autres pays.

30. Dans le cadre de la nouvelle orientation stratégique du système des Nations Unies en Équateur, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et ONU-Femmes promouvront le lancement d'initiatives conjointes plus cohérentes, de manière à ne laisser personne de côté et à accélérer la réalisation des objectifs du Programme 2030 et du plan national de développement. Ces initiatives viendront appuyer les efforts déployés par le Gouvernement en vue d'obtenir des résultats tangibles et mesurables dans les domaines suivants : élimination de la pauvreté dans toutes ses dimensions ; égalité des genres et autonomisation des femmes et des filles ; élimination de la violence contre les femmes, les adolescents et les enfants ; réduction du nombre de grossesses précoces ; lutte contre la malnutrition infantile.

[31] Plan national de développement, 2017-2021.

III. Administration du programme et gestion des risques

31. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

32. Le programme a été élaboré en consultation avec le Gouvernement équatorien et les principaux partenaires du PNUD. On trouvera dans le descriptif un exposé des contributions du programme aux priorités nationales et à la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'un cadre de responsabilité en ce qui concerne l'harmonisation et les ressources allouées pour atteindre des résultats à l'échelle nationale. Ambitieux, ce descriptif témoigne de l'excellente relation qui existe entre le PNUD et le Gouvernement, qui mènent conjointement des activités de programmation de plus en plus nombreuses. Il fait également apparaître le rôle joué par le PNUD en tant qu'allié et partenaire de réalisation de choix pour le Gouvernement, les fonds verticaux, les organismes multilatéraux et le secteur privé. Environ 80 % des ressources prévues dans le descriptif ont déjà été mobilisées.

33. Le programme sera exécuté en coordination avec le Ministère des affaires étrangères et de la mobilité humaine, conformément aux engagements pris à Paris, à Accra et à Busan. Les composantes sectorielles seront mises en œuvre conjointement par le PNUD et les ministères et secrétariats compétents et sous la direction de ces acteurs. Le programme sera exécuté principalement à l'échelle nationale, de sorte que les partenaires nationaux, avec l'appui du PNUD, seront les premiers responsables de ses résultats. Toutefois, celui-ci pourra au besoin être mis en œuvre, en partie ou dans son intégralité, de manière directe. Des réunions annuelles seront organisées avec le Ministère afin d'informer le Gouvernement des progrès accomplis et d'examiner les difficultés rencontrées dans l'exécution du programme et les ajustements qui pourraient y être apportés en conséquence.

34. Le cadre régissant les transferts en espèces aux partenaires de réalisation continuera d'être appliqué, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, pour gérer les risques financiers. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, les définitions et les classifications des coûts relatives à l'exécution des programmes doivent être imputées aux projets concernés.

35. Des moyens seront mobilisés à plusieurs niveaux pour aider le pays à se préparer aux menaces potentielles, à promouvoir la résilience et à utiliser le dispositif d'évaluation des normes sociales et environnementales dans chacun des programmes exécutés sur le territoire. Il s'agira notamment de recenser et de gérer les risques, de prendre des mesures d'atténuation, d'intervenir en cas d'urgence et de promouvoir une gestion adaptative des projets. Le bureau du PNUD en Équateur investira dans le renforcement des capacités et des compétences afin de fournir un appui efficace au Gouvernement dans l'exécution du programme.

36. Dans le cadre de son action, le PNUD effectuera des analyses prospectives semestrielles en vue d'examiner les risques et les mesures d'atténuation proposées et de les actualiser. Il sera ainsi possible de prendre des décisions en temps voulu pour gérer ces risques sans délai, et d'améliorer les résultats et la coordination des activités de mise en œuvre et de planification aux niveaux national et local. Les progrès réalisés dans l'exécution du programme seront analysés à la faveur du dispositif d'évaluation

et de suivi réguliers qui sera mis en place et les résultats de cette analyse seront communiqués au Ministère des affaires étrangères et de la mobilité humaine.

37. Les systèmes informatisés de gestion des données seront renforcés et complétés aux niveaux national et local. Dans le cadre des mesures prises au niveau territorial, on s'efforcera de suivre les priorités fixées à l'échelle nationale en tenant compte du contexte et des besoins locaux, pour parvenir à un développement durable qui bénéficie aux groupes considérés comme prioritaires.

IV. Suivi et évaluation

38. Les activités de suivi et d'évaluation du programme seront coordonnées avec les institutions partenaires, qui y participeront. Le PNUD collaborera avec des entités telles que le Secrétariat national de la planification et le Ministère des affaires étrangères et de la mobilité humaine en vue de tirer le meilleur parti des systèmes, outils et plateformes d'information, ainsi que des mécanismes de collecte de données disponibles dans le but de suivre les progrès accomplis dans la réalisation du plan national de développement et des objectifs de développement durable.

39. Le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes restera un outil de planification, de suivi et d'évaluation clé pour ce qui est de déterminer si les programmes et les projets permettent de répondre aux besoins particuliers des femmes.

40. Grâce aux groupes de résultats interinstitutions, le PNUD facilitera la collecte de données sur les indicateurs conformément au plan de suivi et d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il utilisera les sources d'information et les bases de données nationales, les rapports présentés par les différents ministères ainsi que d'autres sources nationales et internationales, le cas échéant. Les données seront ventilées notamment par sexe, âge, groupe ethnique, territoire, cycle biologique et handicap.

41. Le plan d'évaluation sera présenté et approuvé par les autorités nationales. Il prévoira des évaluations des résultats, des projets et, dans la mesure du possible, des évaluations thématiques. Ces évaluations permettront de tirer des enseignements de l'expérience, d'acquérir des connaissances, d'améliorer les activités de développement et d'assurer le respect du principe de responsabilité.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Équateur (2019-2022)

Priorité du pays : Plan national de développement, premier volet : « Droits pour tous, toute une vie » (objectif 1)

Objectifs de développement durable : 1, 5, 10 et 17

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD

Réalisation 1 : D'ici à 2022, toutes et tous, en particulier celles et ceux appartenant à des groupes qui sont considérés comme prioritaires et se sont vus exclus au fil de l'Histoire, pourront exercer leurs droits et avoir davantage accès à des services sociaux et à une protection sociale de qualité et se montrer plus résilients, dans un climat propice à la promotion de l'égalité des genres et à la réduction de la violence.

Réalisation du Plan stratégique (2018-2021)

Réalisation 1 : L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et le maintien des populations hors de la pauvreté.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source de vérification, fréquence de la collecte, et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)*
Indicateur 1.12 : Proportion de la population bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale, par sexe, groupe social et territoire **Niveau de référence** : 0,39 % de toutes les personnes couvertes par les programmes et services sociaux sont en situation de mobilité **Niveau cible** : 5 % **Niveau de référence** : 45,6 % des femmes âgées n'ayant pas accès à la sécurité sociale perçoivent une pension non contributive **Niveau cible** : 65 % **Indicateur 1.15** : Nombre de personnes touchées par des événements fâcheux d'origine naturelle ou anthropique **Niveau de référence** : 1 768 personnes pour 100 000 habitants **Niveau cible** : 1 500 personnes pour 100 000 habitants	**Moyens de vérification** : – Registre des services et des programmes sociaux (Ministère de l'inclusion économique et sociale) – Statistiques sur les contrats publics – Dossiers sur l'économie populaire et solidaire (Commission de contrôle de l'économie populaire et solidaire) – Recensement national des données sur l'emploi et le sous-emploi (Institut national de la statistique et du recensement) – Rapports d'activité présentés par l'Équateur au titre du Cadre de Sendai **Fréquence de la collecte** : annuelle **Entité responsable** : PNUD (domaine d'activité spécifique)	**Produit 1.1** : Conception ou mise en œuvre de mécanismes aux niveaux local et national en vue d'améliorer les politiques sociales et d'atteindre les objectifs de développement durable **Indicateur 1.1** : Nombre d'instruments mis en place au niveau national ou local pour améliorer la gestion des politiques sociales et favoriser la réalisation des objectifs de développement durable (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 2.1.2.1) **Niveau de référence** : 5 **Niveau cible** : 8 **Indicateur 1.2** : Niveau de disponibilité des données (ventilées par sexe, âge, groupe ethnique, mobilité humaine, handicap et situation géographique) visant à orienter les politiques sociales et à favoriser la	Secrétariat national de la planification et du développement Ministère de l'inclusion économique et sociale Ministère de l'industrie et de la productivité Ministère de l'agriculture et de l'élevage Secrétariat du plan « Toute une vie » Collectivités locales Institut national de la statistique et du recensement Secteur privé Universités Organisations de la société civile	**Ressources ordinaires** : 391 **Autres ressources** : 5 245

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source de vérification, fréquence de la collecte, et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)*
		réalisation des objectifs de développement durable (échelle de 1 à 4) (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 1.1.1.3) **Niveau de référence** : 2 **Niveau cible** : 3 **Indicateur 1.3** : Nombre d'instruments de politique publique élaborés ou mis en œuvre au niveau national ou local pour aligner le cadre national sur les engagements pris sur le plan international en matière de renforcement des institutions aux fins de la gestion des risques de catastrophe et de la résilience de la production (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 1.3.1.2) **Niveau de référence** : 6 **Niveau cible** : 10		

Priorité du pays

Plan national de développement, premier volet : « Droits pour tous, toute une vie » (objectif 3)

Plan national de développement, deuxième volet : « L'économie au service de la société » (objectif 6)

Objectifs de développement durable : 5, 6, 7, 12, 13, 14 et 15

Réalisation énoncée dans le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD

Réalisation 2 : D'ici à 2022, l'Équateur aura renforcé ses cadres normatif, politique et institutionnel afin de favoriser la gestion durable, participative et axée sur l'égalité des genres des ressources naturelles et de promouvoir l'adoption de modes de production et de consommation plus responsables, dans un contexte de changements climatiques.

Réalisation du Plan stratégique (2018-2021)

Réalisation 2 : L'accélération des transformations structurelles propices au développement durable, en particulier grâce à la mise en œuvre de solutions innovantes ayant des effets multiplicateurs positifs sur la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable.

Indicateur 2.1 : Proportion du territoire national (continental, insulaire et marin) faisant l'objet de mesures de conservation ou de gestion de l'environnement **Niveau de référence** : 16 %	**Moyens de vérification** : – Cartes de la couverture et de l'utilisation des sols – Informations géographiques sur les parties du territoire faisant	**Produit 2.1** : Création ou mise en œuvre d'instruments ou de mécanismes au niveau national ou local en vue de gérer durablement les ressources naturelles, de	Ministère de l'environnement Ministère de l'agriculture et de l'élevage	**Ressources ordinaires** : 390 **Autres ressources** : 94 303

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source de vérification, fréquence de la collecte, et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)*
Niveau cible : 17 % **Indicateur 2.8** : Nombre d'instruments de politique publique élaborés ou mis en œuvre au niveau national ou local pour promouvoir la viabilité environnementale de l'Équateur en ce qui concerne l'utilisation durable des ressources naturelles, la conservation de la diversité biologique, les changements climatiques, la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux, les eaux internationales et la promotion des sources d'énergie renouvelables, notamment dans le cadre de politiques publiques visant à intégrer l'éducation au service du développement durable **Niveau de référence** : 11 **Niveau cible** : 38	l'objet de mesures de conservation ou de gestion de l'environnement – Informations cartographiques fournies par la Division de l'administration politique – Atlas de la République de l'Équateur – Registres publics de l'eau – Région de l'organisation provinciale et territoriale de l'Équateur – Recensement de la population et du logement – Plans de développement territorial et d'occupation des sols – Plans d'occupation et de gestion des sols – Registres cadastraux établis en application de la loi générale sur l'aménagement du territoire et l'occupation et la gestion des sols – Sixième rapport national sur la diversité biologique – Ministère de l'environnement – Ministère de l'éducation – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques **Fréquence de la collecte** : annuelle **Entité responsable** : PNUD (domaine d'activité spécifique)	réduire la pollution, d'intégrer des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et d'assurer la transition vers des modes de production plus durables. **Indicateur 2.1.1** : Nombre d'instruments de politique publique (outils, méthodologies, normes, plateformes, etc.) élaborés au niveau national ou local grâce à des méthodes participatives pour contribuer à la gestion durable des ressources naturelles, notamment à la conservation de la diversité biologique, à la gestion intégrée des eaux et des bassins versants internationaux, à la qualité de l'environnement, à la promotion des sources d'énergie renouvelables et à la prise en compte systématique des questions de genre (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 2.4.1.1) **Niveau de référence** : 5 **Niveau cible** : 20 **Indicateur 2.1.2** : Nombre de stratégies et de plans de développement locaux et sectoriels qui comportent des mesures globales d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 2.1.1.1) **Niveau de référence** : 5 **Niveau cible** : 40	Secrétariat national de la planification et du développement BanECUADOR Service des impôts internes Service national chargé de la passation des marchés publics Secrétariat de l'eau Banques privées Fonds pour l'eau et la conservation du bassin du Paute Fonds régional pour l'eau Fonds pour la protection de l'eau Gouvernements autonomes décentralisés Universités Centres de recherche Organisations de la société civile Confédération des nationalités autochtones de l'Amazonie équatorienne Conseil de l'initiative REDD+	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source de vérification, fréquence de la collecte, et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)*
		Indicateur 2.1.3 : Nombre d'institutions et de personnes dotées des capacités nécessaires pour participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures relatives aux changements climatiques, à l'utilisation durable des ressources naturelles, à la conservation de la diversité biologique, aux eaux internationales, à la gestion des produits chimiques et des déchets et aux sources d'énergie renouvelables (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 1.4.1.2) **Niveau de référence** : 2 institutions **Niveau cible** : 15 institutions, 300 000 personnes		
		Indicateur 2.1.4 : Nombre de familles qui sont passées à des modes de production plus durables pour gagner leur vie afin de préserver les ressources naturelles (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 1.4.1.2) **Niveau de référence** : 2 000 familles **Niveau cible** : 15 000 familles		
		Produit 2.2 : Mise en œuvre de mesures de conservation et de gestion durables des forêts et application des bonnes pratiques en matière de chaînes d'approvisionnement durables		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source de vérification, fréquence de la collecte, et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)*
		Indicateur 2.2.1 : Nombre d'hectares de forêts faisant l'objet de mesures de préservation ou de gestion durable (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 1.4.1.2) **Niveau de référence** : 5,6 millions **Niveau cible** : 7,7 millions **Indicateur 2.2.2** : Nombre d'hectares de terres étant utilisés de manière durable (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 1.4.1.2) **Niveau de référence** : 7 260 **Niveau cible** : 224 260		

Priorité du pays

Plan national de développement, deuxième volet : « L'économie au service de la société » (objectifs 5 et 6)

Objectifs de développement durable : 1, 5, 8, 9, 10 et 12

Réalisation énoncée dans le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD

Réalisation 3 : D'ici à 2022, l'Équateur disposera de politiques et de normes favorisant la diversification de la structure de production et la création d'emplois décents et de moyens de subsistance durables, et garantissant l'inclusion économique des personnes et des chances égales aux femmes et aux hommes.

Réalisation du Plan stratégique (2018-2021)

Réalisation 1 : L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et le maintien des populations hors de la pauvreté.

Indicateur 3.6 : Pourcentage de marchés publics attribués à des organisations œuvrant en faveur de l'économie solidaire et populaire **Niveau de référence** : 43 % **Niveau cible** : 50 %	**Moyens de vérification** : – Documents relatifs à l'économie populaire et solidaire (Commission de contrôle de l'économie populaire et solidaire) – Recensement national des données sur l'emploi et le sous-emploi (Institut national de la statistique et du recensement) **Fréquence de la collecte** : annuelle	**Produit 3.1** : Conception ou mise en œuvre d'instruments ou de mécanismes de politique publique en vue de promouvoir une inclusion économique équitable et d'améliorer les moyens de subsistance de la population **Indicateur 3.1.1** : Nombre de mécanismes conçus ou mis en œuvre au niveau national ou local en vue de promouvoir l'autonomisation économique (cadre interne de résultats et	Secrétariat national de la planification et du développement Ministère de l'inclusion économique et sociale Ministère de l'industrie et de la productivité Ministère de l'agriculture et de l'élevage	**Ressources ordinaires** : 391 **Autres ressources** : 7 545

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source de vérification, fréquence de la collecte, et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)*
	Entité responsable : PNUD (domaine d'activité spécifique)	d'allocation des ressources – 1.2.1.2) **Niveau de référence** : 5 **Niveau cible** : 10 **Indicateur 3.1.2** : Nombre de femmes participant à la mise en œuvre de mesures d'inclusion économique (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 1.2.1.2) **Niveau de référence** : 0 **Niveau cible** : 300 **Indicateur 3.1.3** : Nombre de familles participantes dont le revenu a augmenté (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 1.2.1.2) **Niveau de référence** : 0 **Niveau cible** : 100 **Indicateur 3.1.4** : Nombre de familles bénéficiant de mesures de relèvement économique à la suite d'une catastrophe (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 1.3.1.2) **Niveau de référence** : 0 **Niveau cible** : 100	Secrétariat du plan « Toute une vie » Collectivités locales Secteur privé Universités Organisations de la société civile	

Priorité du pays

Plan national de développement, troisième volet : « Plus de sociétés pour un meilleur État » (objectifs 7, 8 et 9)

Objectifs de développement durable : 5, 11 et 16

Réalisation énoncée dans le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD

Réalisation 4 : D'ici à 2022, l'Équateur se sera donné des institutions plus solides, qui mèneront une action mieux coordonnée, gage de bonne gouvernance et de participation des citoyens à la protection des droits, ce qui viendra renforcer l'assise de la démocratie, sur fond de paix et d'égalité.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source de vérification, fréquence de la collecte, et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)*
Réalisation du Plan stratégique (2018-2021) Réalisation 2 : L'accélération des transformations structurelles propices au développement durable, en particulier grâce à la mise en œuvre de solutions innovantes ayant des effets multiplicateurs positifs sur la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable.				
Indicateur 4.1 : Indice de perception de la qualité des services publics en général (données ventilées par sexe) **Niveau de référence** : 6,6 **Niveau cible** : 8 **Indicateur 4.4** : Proportion de femmes au sein a) du Parlement national et b) des collectivités locales **Niveau de référence** : National : 38 % Local : – 7 % (municipalités) – 9 % (préfectures) – 34 % (conseils municipaux urbains) – 25 % (conseils ruraux) – 25 % (conseils paroissiaux) **Niveau cible** : National : 50 % Local : – 15% (municipalités et préfectures) – 40 % (conseils municipaux urbains) – 30 % (conseils ruraux) – 40 % (conseils paroissiaux)	**Moyens de vérification** : – Enquête nationale visant à assurer le suivi du plan national de développement – Dossiers administratifs (système de statistiques électorales) – Conseil électoral national **Fréquence de la collecte** : annuelle **Entité responsable** : PNUD (domaine d'activité spécifique)	**Produit 4.1** : Renforcement des institutions en vue de favoriser une gouvernance efficace, transparente et participative des politiques publiques, en concordance avec les objectifs de développement durable. **Indicateur 4.1.1** : Nombre d'institutions publiques nationales (ministères et autres) qui font concorder leurs activités de planification et de budgétisation avec les objectifs de développement durable (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 2.2.2.3) **Niveau de référence** : 2 **Niveau cible** : 10 **Produit 4.2** : Renforcement des administrations locales pour qu'elles puissent exercer leurs compétences de manière participative et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local. **Indicateur 4.2.1** : Nombre d'institutions publiques locales qui font concorder les mesures qu'elles prennent avec les objectifs de développement durable.	Secrétariat national de la planification et du développement Ministères d'exécution Assemblée nationale Collectivités locales Conseil national des compétences Association des municipalités équatoriennes Collectif des administrations provinciales autonomes de l'Équateur Conseil national des administrations paroissiales rurales de l'Équateur Universités Organisations de la société civile	**Ressources ordinaires** : 390 **Autres ressources** : 4 772

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source de vérification, fréquence de la collecte, et entité responsable*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)*
		Niveau de référence : 4 **Niveau cible** : 10 **Indicateur 4.2.2** : Niveau de participation des organisations de la société civile aux initiatives locales visant à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable (échelle de 1 à 4) (cadre interne de résultats et d'allocation des ressources – 2.2.2.5) **Niveau de référence** : 2 **Niveau cible** : 3		